

Cinq entreprises s'engagent pour une forêt durable

Les établissements sont les premiers à avoir obtenu le label international PEFC à travers l'île - après s'être ralliés aux principes de gestion durable de la forêt. Les bonnes pratiques écologiques s'installent en sous-bois

Le durable sort du bois. L'activité d'I Sigantini de Soccia, des Charpentiers de la Corse à Piedigriggio, de Mufraggi Matériaux à Ajaccio, de la Scierie Corse développé à Baleone et de la SEM Corse Bois Énergie est désormais assortie de la certification PEFC Corsica matérialisée sur le papier par deux arbres vert stylisés sur fond blanc. Du plus bel effet graphique.

Derrière la marque, se profile la volonté de prendre en compte des enjeux environnementaux comme des engagements vertueux. La partie se joue désormais du côté du bois issu de forêts gérées dans une perspective durable. Dans la scierie, l'évolution revient à instaurer une nouvelle discipline de travail. Le changement s'opère au niveau de la chaîne de contrôle. Il matérialise la nécessité de « distinguer les produits certifiés PEFC des produits non certifiés à toutes les étapes de leur fabrication. De cette manière, les



leur fabrication. De cette manière achats et ventes sont contrôlés et tracés afin de garantir au consommateur ultime une fiabilité maximale », explique Daniel Luccioni, président de l'association de certification forestière de Corse.

Une impulsion économique

Pour identifier puis distinguer le bois responsable du bois classique, deux solutions ont été imaginées. « L'entreprise a la possibilité d'opter pour la séparation physique. Dans ce cas, tout au long du processus de fabrication, les différents intervenants feront la distinction entre produits certifiés et produits non-certifiés », explique-t-on. Une autre méthode a conquis le droit de cité. Elle se fonde sur la logique des pourcentages et admet l'approvisionnement en vrac. Le juste équilibre s'établit à certaines conditions. Pour apposer le logo PEFC, « à la sortie, l'entreprise doit être en capacité de proposer un minimum de 70 % de matières premières certifiées dans l'ensemble de ses produits. À moins que 70 % de ses productions ne contiennent 100 % de matière certifiée », précise-t-on. Les organismes certificateurs sont là pour moraliser le « verdissement » de la stra-



Un label pour le bois « responsable » : vers une gestion raisonnée de la ressource.

(Photo R.R)

tégie. On ne trompe pas le consommateur. « L'ensemble de la démarche est contrôlé par des structures telles que Bureau Veritas, FCBA, CTIB, Qualisud. Leur tâche consiste à maintenir la certification de l'entreprise si tous les critères sont réunis », précise-t-on.

Les efforts accomplis s'avéreront rentables. Car de l'avis commun, le PEFC convoque l'avenir et donnera une impulsion décisive à l'économie. Avec en fond de scène des débouchés supplémentaires. « La certification permettra aux entreprises insulaires de répondre aux nouvelles attentes des marchés, y compris s'agissant des bois locaux ».

L'orientation durable équivaut, en outre, à un argument commercial solide. Les mœurs consuméristes ont évolué. C'est un fait : « les acheteurs manifestent un intérêt croissant pour le développement durable ». La bonne conscience favorise l'acquisition du bien de consommation.

Et le bois entre, de par sa nature, dans ce cadre. L'idée qu'on s'en fait est celle d'un

« matériau chaleureux, vivant, compatible avec l'écologie et la sauvegarde de la planète », explique-t-on. Les usagers du bois ont le sentiment, en règle générale, d'appartenir à un mouvement citoyen. Alors, la forêt éthique est une affaire qui marche à force de séduire « les consommateurs sensibilisés aux enjeux environnementaux, aux problématiques de déforestation et de biodiversité. Le label PEFC prouve que le bois qu'ils achètent ne met pas en danger la ressource. » Le phénomène est amené à prendre de l'ampleur. Il fait partie des choses que le gouvernement, comme les institutions territoriales et locales, estime indispensables. « L'État s'est engagé à se fournir en bois provenant de sources légales ou certifiées. Par ailleurs, un nombre croissant de collectivités locales fait le choix d'intégrer un critère de certification dans leurs marchés publics », détaille Daniel Luccioni.

Circulation d'engins et météo

Pour tous, le système PEFC fonctionne selon un cahier des charges. L'espace forestier représente le premier repère. Et sous les futaies on se pose sans doute plus de questions fondamentales qu'ailleurs. Par conséquent, deux cahiers des charges valent mieux qu'un. Un pour le propriétaire, l'autre pour l'exploitant. Pour le premier l'approche PEFC tient, entre autres, à une formation et à une information régulière, à de bonnes pratiques sylvicoles. Il doit être également en mesure de définir l'horizon désiré.

La planification vise la protection des sols et de l'eau, les coupes, le maintien de la diversité des essences, leur régénération naturelle ou non. La maîtrise des risques est une donnée à conceptualiser. Le péril

pourrait venir de l'incendie, d'une faune sauvage trop dense, du recours aux OGM ou bien de l'épandage de boues industrielles. Pour l'exploitant forestier, le grand défi est celui du respect - du contrat de vente, de l'espace forestier, du petit peuple de la forêt, de la flore comme des contraintes architecturales et patrimoniales des lieux. Dans la forêt PEFC, on laisse grandir les jeunes pousses et survivre les arbres vénérables. On y conserve aussi les individus morts, s'ils possèdent une cavité, s'ils possèdent des caractéristiques remarquables. Là, le rythme de travail se cale sur les conditions météorologiques et une attention particulière est accordée aux voies d'accès. La circulation et l'entretien des engins sont assujettis à des principes rigoureux. L'abattage, le façonnage et le transport du bois seront plus écolos. Les différents acteurs du monde forestier - producteurs, transformateurs et simples usagers - se sont attelés à la rédaction des textes. Leur copie est provisoire. Les cahiers des charges PEFC sont réévalués tous les 5 ans.

Cette fréquence est conditionnée par « la révision quinquennale du schéma français de certification forestière, entré en vigueur en janvier 2012 », précisent les experts. La voie retenue jusqu'en 2017 est axée sur l'idée de cohérence et « vise à une plus grande harmonisation des pratiques régionales de gestion forestière durable, tout en intégrant les progrès réalisés lors de la décennie écoulée », reconnaît-on.

La recherche d'une forêt meilleure structurera une « mobilisation croissante des ressources en bois tout en sauvegardant les fonctions sociales et environnementales de la forêt ». Une forme possible de salut pour l'avenir.

Véronique EMMANUELLI

vemmanuelli@nicematin.fr

55 623,37 hectares concernés

- La certification PEFC - Pan european forest certification ou programme de reconnaissance des certifications forestière - a vu le jour en 1999. L'objectif est de « concilier les attentes des citoyens avec celles des consommateurs » et avec la protection de l'environnement.

S'agissant de la Corse, le PEFC Corsica a été agréé en 2010 par PEFC France. L'association insulaire compte 14 membres répartis en 3 collèges ; producteurs, transformateurs et négociants, usagers. Son action se fonde pour l'essentiel sur un plan d'accompagnement. Le dispositif reflète les grandes tendances nationales. Mais jusqu'à un certain point. On a touché les limites du modèle dans l'île et il a fallu inventer et innover, « compte tenu du contexte local ». La réalisation d'un guide sur les incendies, la valorisation du liège, la création de groupes de travail ont, pour l'heure, prévalu.

- À travers la France 2 800 entreprises ont obtenu la certification PEFC. Le groupe compte 900 exploitants et scieurs. 52 000 propriétaires forestiers adhèrent à la démarche. Ce qui équivaut à 5,28 millions d'hectares de forêt certifiée. Soit 34 % de la forêt française.

Dans l'île, en plus des cinq entreprises, 11 propriétaires forestiers ont choisi d'être labellisé PEFC. 55 623,37 hectares de forêt sont concernés.

Au plan international, la marque PEFC s'est installée dans 35 pays. Elle s'applique à 245 millions d'hectares de forêt. 9 500 entreprises s'y sont impliquées.